

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne le 7 octobre 2025

Le Président,



Antton CURUTCHARRY

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-200087567-20251007-CA20251007_01-DE

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 1^{er} JUILLET 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'Orchestre
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme ITURRIOZ, Directrice de la Culture à la CAPB
M. DE DREUILLE, Président des Amis de l'Orchestre
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 05 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est
atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} AVRIL 2025

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-
verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application
des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :**CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY donne les résultats de l'exercice 2024 qui se termine avec un résultat d'exploitation de + 62 058,70€ et un investissement de + 15225,76€.

Il se dégage donc un solde positif de 214 384,46€. La M57 oblige toutefois à inclure dans l'analyse du résultat d'exercice, les montants du reste à réaliser en investissement, soit un solde négatif de 8 773,73€ pour l'exercice 2024. Le résultat d'investissement après cumul des restes à réaliser est donc excédentaire de 143 552,03€, le résultat de clôture toutes sections après cumul des restes à réaliser est donc excédentaire de 205 610,73€. Ces résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'adoption du budget primitif 2025 adopté le 1er avril dernier.

M. CURUTCHARRY désigne Mme ECHEVERRIA comme présidente avant de quitter la salle pour laisser les membres du conseil d'administration voter ces résultats.

Mme ECHEVERRIA finalise et demande aux membres du conseil de se positionner.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : BUDGET ANNEXE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY donne les résultats de l'exercice 2024 pour l'orchestre.

Le résultat de clôture est équilibré. Ce résultat a fait l'objet d'une reprise anticipée lors de l'adoption du budget primitif 2025 voté le 1er avril dernier.

M. CURUTCHARRY désigne Mme CASTEL comme présidente avant de quitter la salle pour laisser les membres du conseil d'administration voter ces résultats.

Mme CASTEL finalise et demande aux membres du conseil de se positionner.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DU TRESORIER PAYEUR MUNICIPAL DE BAYONNE :**- BUDGET PRINCIPAL – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL****- BUDGET ANNEXE – ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY donne acte des comptes de gestion 2024 dressés par le trésorier payeur municipal de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 - PERSONNEL : PROTOCOLE D'ACCORD D'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL DANS LES SERVICES DE LA REGIE AUTONOME

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de structurer le dialogue social. C'est une demande des représentants qui a été présentée en CST et validé par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 - ORCHESTRE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'une deuxième révision du règlement intérieur de l'orchestre.

M. NICOULEAU précise que l'abrogation de l'article 4, au-delà d'un an, permettra une équité entre tous les musiciens de l'orchestre.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – PERSONNEL : DELIBERATION FIXANT LES TERMES DU CDI PEA DE CLASSE NORMALE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de la création du contrat de la directrice adjointe Arts de la scène qui a été recrutée pour une prise de fonction au 1^{er} janvier 2026.

Le recrutement a eu lieu et 4 candidats ont été reçus. La personne retenue est en CDI dans son agglomération actuelle, il s'agit donc ici d'un transfert de son contrat.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 9 – PERSONNEL : DELIBERATION FIXANT LES TERMES DU CDI ATEA 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici du contrat d'une enseignante de danse qui est en contrat au sein de la régie depuis 6 ans. Cette délibération permet de proposer un CDI à cette enseignante.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 10 – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose ici les créations de postes permanents et non permanents qui correspondent aux recrutements effectués pour la prochaine rentrée ou aux besoins ponctuels de la régie dans différents services.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES - AMIKUZE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici que le transfert de l'école de musique de Saint Palais vers la régie autonome du conservatoire nécessite d'intégrer son personnel dans les effectifs de la régie.

Cette délibération vient donc créer les emplois permanents et non permanents de l'école d'Amikuze afin de les intégrer.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 12 - PERSONNEL : INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'une régularisation des modalités d'application du CET qui existait déjà avant la création de la régie autonome.

Toutefois, avec la création de cette dernière, ces modalités devaient être actualisées.

Cette délibération vient donc border les conditions d'accès au CET, son ouverture, ses garanties, son alimentation, ses modalités d'utilisation et d'indemnisation ainsi que sa fermeture dans le cadre d'une mobilité.

Ces points ont été présentés en CST et validés lors de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 13 - PERSONNEL : MAINTIEN DES PRIMES ET INDEMNITÉS DES AGENTS DANS CERTAINES SITUATIONS DE CONGÉS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de clarifier les modalités de maintien du régime indemnitaire durant certaines situations de congés et périodes. Ces propositions ont été présentées et votées en CST. Il s'agit ici de s'aligner sur ce qui est pratiqué au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 14 - PERSONNEL : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION A LA COUVERTURE SANTÉ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de revaloriser la participation à la couverture santé des agents selon leurs indices majorés. Cette proposition sur 3 niveaux a été présentée et votée en CST.

Il s'agit ici de s'aligner sur ce qui est pratiqué au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 15 – PERSONNEL : DÉLIBÉRATION PORTANT MAJORATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES POUR LES AGENTS A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de majorer les heures complémentaires effectuées par les agents titulaires et contractuels à temps non complet sur un emploi permanent. Ainsi, le taux de majoration des heures complémentaires sera, à compter du 1^{er} septembre, de 10% pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires et de 25% pour les heures suivantes dans la limite de la durée légale de travail de 35h.

Cette proposition a été présentée en CST le 13 juin dernier et a reçu un avis favorable

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 16 – CRR : MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION D'INSTRUMENTS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de modifier les contrats de location à compter de la rentrée de septembre afin de faire apparaître la nouvelle gamme tarifaire votée en conseil au mois de mars dernier et apporter des précisions dans le texte initial.

En outre, la durée des contrats sera désormais de 12 mois renouvelable une fois afin de garantir que ces instruments soient révisés à minima tous les deux ans.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 17 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC L'ENSEMBLE 0

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de créer un partenariat sur 3 années scolaires avec l'Ensemble 0. Une convention annuelle viendra définir les modalités de chaque projet annuel selon les propositions faites. Cela permettra également de prêter ou louer des instruments à l'Ensemble 0 en bordant également ces prêts par des conventions spécifiques.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 18 – ORCHESTRE : CONVENTION DE PARTENARIAT
CONCERT MOZART & SAINT SAENS, ŒUVRES DE JEUNESSE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de régulariser le partenariat qui a été fait avec Musikene pour le concert donné par l'Orchestre le 14 avril dernier à l'auditorium de Musikene. Cette convention vient définir les rôles de chacun et engage la régie à verser la somme de 8 817,24€ à Musikene pour les divers frais engagés par Musikene (performances artistiques, VHR et location de l'auditorium).

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 19 – ORCHESTRE : ENGAGEMENT DE L'ATELIER BILTO ORTEGA POUR LA
CRÉATION GRAPHIQUE DE LA SAISON 25/26**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de valider le devis proposé par l'atelier Bildo Ortega pour la création graphique des livrets, brochures et affiches de la saison 2025/2026 de l'orchestre.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 20 – CRR : CONVENTION DE COOPÉRATION 25-26 AVEC LE LYCÉE CASSIN

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de renouveler le partenariat annuel fait avec le lycée Cassin pour principalement faciliter la participation des lycéens à leurs cours au conservatoire et pour la mise à disposition du studio de danse de Cassin pour les élèves danseurs du conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N°21 – CRR : CONVENTION CADRE ENTRE LE CONSERVATOIRE MAURICE
RAVEL PAYS BASQUE, IPARRALDEKO DANTZARIEN BILTZARRA (IDB) ET
L'INSTITUT CULTUREL BASQUE (ICB/EKE)**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de renouveler la convention cadre avec IDB et EKE arrivée à échéance. Cette convention vient prolonger le partenariat pour 3 années scolaires supplémentaires. Avec le développement du département traditionnel, ce partenariat est très important et permet de développer de nombreux nouveaux projets.

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 22 – CRR : AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LE
FONCTIONNEMENT DES CLASSES A HORAIRES AMÉNAGÉS DANSES ET
MUSIQUES BASQUES AU SEIN DE L'ÉCOLE ROBERT BOULAERT D'HENDAYE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'apporter des modifications à la convention initiale délibérée le 8 octobre 2024. M. NICOLEAU apporte des précisions en expliquant que cette première année scolaire de Classe à Horaires Aménagés à Hendaye a permis de faire un bilan par rapport aux termes de la convention initiale et a révélé des expériences qui nécessitaient de figurer dans la convention. Cet avenant vient donc apporter ces précisions.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 23 – ORCHESTRE : AVENANT AU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE FABRICE MILLISHER – ASSOCIATION QUARTBONE POUR LA SERIE TERRE DE CUIVRES DE MAI 2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de régulariser la prise en charge des frais engagés par l'artiste et qui avaient été omis dans le contrat initial déjà délibéré précédemment.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 24 – ORCHESTRE : CONVENTION AVEC LA SCENE NATIONALE DU SUD AQUITAIN – CONCERT EXALTATION : DE MOZART A DVORAK

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de signer une convention avec la SNSA pour border l'organisation générale du concert d'ouverture de la saison 25/26 de l'Orchestre du Pays Basque. Précisément, il y fera figure de la répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert ainsi que la répartition des recettes de billetterie.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 25 – ORCHESTRE : ADHÉSION AU CLUB TRANSFRONTALIER AURRERA

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'une proposition d'adhésion à un réseau transfrontalier qui permettra à l'Orchestre de développer ses partenariats transfrontaliers et de bénéficier d'une meilleure visibilité. Cette adhésion coûtera 250 € pour l'année.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 26 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 25-26 AVEC L'ASSOCIATION BIBA (BIARRITZ INTERNATIONAL BASS ACADEMY)

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de conventionner avec l'association BIBA qui organise un stage d'été de contrebasse. Ce stage enrichissant permet d'acquérir de nouvelles techniques et de pratiquer collectivement. Le conservatoire prêtera des contrebasses à l'association pour son stage d'été. En contrepartie, cette dernière proposera le demi-tarif aux élèves du conservatoire désirant s'inscrire au stage.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 27 – CRR : CRÉATION DU DISPOSITIF « ANNÉE ENVOL » A DESTINATION DES ELEVES COMÉDIENS DIPLOMÉS DU DET POUR LA RENTRÉE 2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de proposer un nouveau dispositif de théâtre aux élèves comédiens du conservatoire à compter de la rentrée de septembre 2025.

M. NICOLEAU précise qu'il s'agit ici d'une proposition alternative dans l'attente d'un agrément CPES théâtre que le conservatoire n'a pas encore.

Il est donc accessible aux élèves ayant validé leur DET et leur permettra de se préparer aux concours d'entrée dans les écoles supérieures et de préparer des projets personnels.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 28 – CRR : MODIFICATION DU GUIDE DES INSCRIPTIONS ET LOCATIONS D'INSTRUMENTS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de modifier le guide des tarifs voté en mars dernier pour y intégrer le dispositif envol voté ce jour et d'y ajouter également un deuxième instrument pour les élèves qui pourraient bénéficier d'un double instrument dans le cadre de leur scolarité.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information et questions diverses

1/ M. CURUTCHARRY évoque l'avancée de l'intégration de l'école de musique d'Amikuze au sein du Conservatoire. Les réinscriptions et préinscriptions des élèves de ce site sont en cours en ligne après le paramétrage de leurs éléments d'inscription sur notre site internet.

2/ M. NICOULEAU évoque le séminaire de fin d'année qui a eu lieu sur le site de Bayonne les 26 et 27 juin derniers. Le jeudi après-midi, une réunion plénière a eu lieu avec la présence de Gabi Mouesca, invité pour aborder l'évolution du Pays Basque jusqu'à la création de la CAPB. Cela avait pour but d'informer les agents qui n'avaient pas de connaissances sur ce sujet et permettre ainsi d'aborder la deuxième partie du projet d'établissement qui sera principalement tourné vers un territoire CAPB en tenant compte de son histoire.

Le vendredi matin des groupes de travail d'une dizaine de personnes (administratifs, techniques et enseignants mélangés) ont été formés et ont participé à des ateliers sur différents thèmes afin d'avancer sur certaines problématiques actuelles. L'après-midi, une nouvelle réunion plénière a permis une restitution de ce qui a été travaillé le matin.

3/ Mme MAROTEAUX a sollicité une salle de repos pour les grands élèves qui passent beaucoup de temps au conservatoire. M. CURUTCHARRY et M. NICOULEAU lui ont répondu que le nouveau projet d'aménagement de la cité des arts avec une entrée commune et unique verra la création d'un lieu de repas/repos pour les élèves. Dans cette attente, et au vu des difficultés de salles que nous connaissons, il sera compliqué d'aboutir à cette demande rapidement.

4/ Un bilan du projet Sénégal a été fait aux membres du conseil d'administration et le film réalisé à l'issue de ce stage leur sera envoyé par mail pour visionner la semaine passée par les élèves danseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 35.

La secrétaire de séance,
Maite ECHEVERRIA



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20251007-CA20251007_01-DE